

*de Tonnerre
& Amelot.*

Tonnerre & d'Amelot, au sujet de la querelle qui coûta la vie au jeune Mr. Amelot il y a quelques mois, a été accommodé du consentement de Mr. l'Ambassadeur de France en Espagne; on ajoute que Mr. le Comte de Tonnerre restera une année dans la Bastille, qu'il fondera à perpetuité deux Messes par jour, pour le repos de l'ame du deffunt, qu'il donnera dix mille livres d'aumônes à l'Hôpital général, & qu'il évitera de se trouver dans les lieux où il y aura quelqu'un de la Maison ou du nom d'Amelot.

*Don gra-
uit de Pro-
vence &
Languedoc,*

XI. Le dommage que souffrit la Provence, à l'occasion de l'entreprise sur Toulon n'a rien diminué du zèle des peuples envers leur Souverain; le Comte de Grignan ayant assemblé les Etats de la Province le 21. Novembre, ils accorderent au Roi un don gratuit pareil à celui de l'année precedente, qui étoit de sept cens mille livres; Sa M. ayant pris sur son compte le dédommagement des particuliers qui avoient souffert quelque dégat, que l'Intendant a eu ordre de rembourser.

Les Etats de Languedoc s'assemblerent aussi le vingt quatre du même mois; ils accorderent à Sa M. de même que l'année derniere, un don gratuit de cinq millions savoir trois millions pour les charges ordinaires de la Province, & deux millions, pour tenir lieu de la Capitation.

La Lotterie Royale à laquelle tant de gens aspirent depuis plus d'une année, fut commencée de tirer le 12. Decembre; on a continué de même les jours suivans; la fortune des heureux les a disposé à hazarder à une nouvelle, si l'on en établi une;